

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres : En exercice : 15	L'an deux mille seize le trente juin à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI. Date de convocation : 23 juin 2016
Présents : Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Christophe BOYER, Rémy FERNANDES, Jean-Baptiste LACROIX, Zohrah THIEBAUD RALAI DOVY, Nadine CUSIN, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Odette LAUDE, Christophe POINSSOT. Absent(e)(s) avec procuration : Maryline DURET, Johann LOCATELLI Absent(e)(s) sans procuration : Emmanuel MEGEVAND	

Début de séance : 20 h 35
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Nadine CUSIN

1 - OBJET : CONTRIBUTION A L'ACQUISITION PAR LA C.C.P.C DE LA PARCELLE CADASTREE B 2791

Monsieur le Maire explique que, dans une délibération du Conseil Communautaire du 3/12/2013, la C.C.P.C a souhaité acquérir la parcelle de terrain cadastrée n° B2791 d'une superficie de 90 m² sur le territoire de la commune de Cernex. Ce terrain était utilisé par la CCPC dans le cadre de ses compétences transport scolaire (abri bus) et déchets (ordure ménagères) en vertu d'un accord verbal avec la propriétaire.

La C.C.P.C. est devenue propriétaire de plein droit de cette parcelle par la signature d'un acte notarié en date du 28 mars 2014. Le prix d'acquisition a été fixé à 7200 €, soit 80 € le m².

Lors de sa délibération en date du 3/12/2013, la CCPC a précisé que la commune de Cernex contribuerait à la moitié du prix d'acquisition soit 3600 € sous la forme d'une subvention d'équipement.

Monsieur le Maire informe qu'il n'existe pas à ce jour de délibération communale confirmant cette participation et demande donc au conseil municipal de voter cette subvention d'équipement de 3'600 €

- ✓ **APPROUVE** cette subvention destinée à l'achat de ce terrain par la CCPC réalisé en 2014.
- ✓ **DECIDE** de payer le montant de 3600 €.

POUR 00 - ABSTENTION 00 - CONTRE 14

2 - OBJET REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017 DES SERVICES COMMUNAUX DU C.L.A.E Accueil de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Règlement Intérieur de notre C.L.A.E dans ses activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit être modifié notamment au niveau des précisions d'annulations d'inscriptions.

A cet effet, Monsieur le Maire transmet le nouveau règlement à l'ensemble du Conseil Municipal et dans le cadre de sa validation une délibération doit être prise, autorisant le Monsieur le Maire à appliquer ce nouveau règlement,

- ✓ **ACCEPTTE** le nouveau Règlement Intérieur du CLAE dans ses activités ALSH
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce nouveau règlement intérieur.

POUR 14 - ABSTENTION 00 - CONTRE 00

3 - OBJET REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017 DES SERVICES COMMUNAUX DU C.L.A.E. Périscolaire et Cantine

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Règlement Intérieur de notre C.L.A.E dans ses activités du Périscolaire et Cantine doit être modifié notamment au niveau de l'activité périscolaire.

A cet effet, Monsieur le Maire transmet le nouveau règlement Périscolaire et Cantine à l'ensemble du Conseil Municipal et dans le cadre de sa validation une délibération doit être prise, autorisant le Monsieur le Maire à appliquer ce nouveau règlement,

- ✓ **ACCEPTTE** le nouveau Règlement Intérieur du CLAE dans ses activités Périscolaire et Cantine.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ce nouveau règlement intérieur.

POUR 14 - ABSTENTION 00 - CONTRE 00

4 - OBJET NOUVEAUX TARIFS 2016/2017 DU C.L.A.E. COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'ensemble des tarifs du centre d'activités du C.L.A.E. tels qu'ils sont présentés ci-dessous.

Frais d'inscription annuels par enfant pour le CLAE	20 € / an / enfant
Inscription mensuels aux TAP par enfant	12.50 € / mois pour le 1 ^{er} enfant 10.63 € / mois pour le 2 ^{ème} enfant 8.75 € / mois pour le 3 ^{ème} enfant 6.88 € / mois pour le 4 ^{ème} enfant
Périscolaire (garderie soir et matin)	1.40 € / 30 minutes, ajusté selon le quotient familial
Cantine	6.02 €, ajusté selon le quotient familial Ce tarif comprend 1 h garderie 2.80 € + repas 3.22 € + 1 h de garderie offerte par la commune.
Réservation cantine dernière minute (J-6 à J-1 avant 10h) – majoration repas	1.40 €
Goûter	1.30 €
Assesment horaire périscolaire soir (après 18h30) – majoration	10 € / enfant + 1.40 € / 15 minutes / enfant
Mercredi après midi Repas + goûter inclus	15.61 € / jour de présence Ajusté selon le quotient familial
Vacances et jours fériés Repas + goûter inclus	<u>Tarif 1</u> : 25 € / jour <u>Tarif 2</u> : 23 € / jour si inscription au moins 2 semaines avant le début des vacances. <u>Tarif 3</u> : ajustement tarifs 1 ou 2 selon Quotient familial Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
Excursion pendant les vacances – majoration	Majoration pour transport + billet entrée activité

- ☞ **ACCEPTE** les nouveaux tarifs du C.L.A.E. communal pour l'année scolaire 2016/2017.
☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer l'ensemble de ces modifications pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2016.

POUR 14 - ABSTENTION 00 - CONTRE 00

5 - OBJET MANDAT D'ETUDES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre général de la loi NOTRe, (Nouvelle Organisation territoriale de la République du 7.08.2015) le législateur a voulu réformer les centres de compétences par collectivité, mais également par des découpages territoriaux liés aux bassins de vie.

L'ensemble des directives donnent naissance à des orientations qui impactent et impacteront notre avenir sur le court, moyen et long terme dans l'ensemble des dimensions constitutives de notre collectivité.

Afin de ne pas rester passif vis-à-vis de ces changements et de comprendre les nouveaux enjeux sociétaux de notre commune, Monsieur le Maire propose de réaliser une pré-étude en tant qu'outil d'aide à la décision pour notre avenir communal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer la somme de 4 000 € afin de pouvoir réaliser une pré-étude.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette pré-étude.

POUR 14 - ABSTENTION 00 - CONTRE 00

Fin de séance à 21 h 15

Le Maire,
Jean-Louis FELELI

